

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du 14 décembre 2023

Présents: M.DUVAL Pierre, M.LALISOU René, M.BESSE Daniel ,M JOUSSELY Christian, M.MAURANGE Jean-Claude , Mme STUHLER Nadine, M. LAUTIER Bruno, Mme DEZAUTEZ Marie-Christine, Mme GAYOU Marie-Pierre, M.MASSIAS Gilles, Mme LACROIX Paulette , Mme FEYDI Marcelle , M. MONTASTIER Gilbert

Représenté : Monsieur Franck MONDOUT

Convocation : 7 Décembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Nadine STUHLER

La séance a été ouverte à 20h 30

Approbation du compte rendu de la séance du 9 novembre 2023

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du compte-rendu l'approuve purement et simplement.

Présents : 13 Représenté : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Modification du lieu de séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que les réunions du Conseil Municipal doivent se tenir à la mairie mais que les conditions ne sont pas réunies en ce lieu (accessibilité, exigüité des locaux pour l'accueil du public, etc). Aussi, il propose que ces réunions se tiennent désormais au foyer rural.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représenté : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Assurance CNP 2024

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'assurance à la CNP pour 2024 et en expose les conditions.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représenté : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Création de poste suite à avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle les dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux, informe de la création d'un poste suite à avancement de grade, et propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représenté : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Révision du régime indemnitaire des agents

Monsieur le Maire décrit la modification du régime indemnitaire (RIFSEEP), divisé en deux parties, le CIA et l'IFSE. Ce dernier se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versés antérieurement. Il propose de réactualiser ce nouveau régime à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce pour les 4 ans à venir.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représenté : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Prise en charge des frais de déplacements des agents en formation

Monsieur le Maire présente le nouveau dispositif de remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité lors des formations du Centre National de la fonction publique territoriale et notamment l'absence de prise en charge des 20 premiers kilomètres. Il propose que la commune maintienne pour l'avenir une compensation complète des frais engagés par ses agents.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représenté : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Location du cabinet médical

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du développement de son activité, le kinésithérapeute occupe désormais une très grande partie du cabinet médical. Aussi, il propose de porter le loyer mensuel à 250 euros à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représenté : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

L'installation de la climatisation aura lieu avant l'été, et le loyer sera revu en conséquence de cette amélioration. Il est prévu par ailleurs de matérialiser une place réservée aux porteurs de handicap et un panneau la signalera.

Par ailleurs, si on réduit le parking de la Place de la Résistance, il devient nécessaire d'aménager l'emplacement laissé libre de l'ancien garage situé rue Brigade Rac, situé quelques mètres plus bas dans le bourg.

Location du foyer rural

Monsieur le Maire rappelle que des cours en groupe de Do In ont lieu chaque semaine au foyer rural. Ils sont proposés par une administrée soit dans la salle, soit dans le local annexe (séance individuelle). Cette activité perdurant, il propose de fixer le montant de location annuelle à 400 euros.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représenté : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Désignation d'un avocat dans un litige avec un administré

Monsieur Le Maire rappelle la procédure intentée devant le Tribunal Administratif de Bordeaux par un administré. Dans ce contexte, il est nécessaire que la collectivité soit assistée par un professionnel. Il propose la désignation du cabinet SELAS LAGARDE COUDERT- MARTINS DA SILVA à PERIGUEUX.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représenté : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Demande de subvention au fond vert (éclairage public)

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fond vert en vue de la poursuite de la modernisation du parc d'éclairage public (2^{ème} tranche) et requiert préalablement l'approbation du plan de financement des travaux, soit : montant total des travaux pour 30.166 € HT, avec participation du Syndicat d'Énergies pour 35 % et demande de subvention à hauteur de 25%.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représenté : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Décisions modificatives au budget

Monsieur le Maire énonce les modifications budgétaires en précisant que le budget prévisionnel a été à nouveau respecté cette année.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représenté : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Dotation de soutien aux communes rurales pour la protection de la biodiversité ; la commune a perçu une dotation versée par l'Etat, car nous appartenons au PNR Périgord Limousin. Une réflexion sera menée à ce sujet (utilisation de cette somme en la fléchant vers des dépenses particulières, comme la préservation de zones humides ou la poursuite de l'aménagement du Trou du Philippou).

Droit de préemption urbain : la commune a été informée de la vente d'un bien situé dans le périmètre du droit de préemption (rue du boulevard). Mais ne présentant aucun intérêt pour la collectivité, une renonciation de ce droit sera effectuée.

Chantier rue des écoles : le dossier avance avec un nouvel appel d'offres pour une remise des plis le 11 janvier 2024. Les travaux devraient reprendre ainsi rapidement pour une fin de travaux avant l'été 2025.

WC publics place de la mairie ; le chantier se poursuit doucement (maçonnerie terminée, ils restent à installer les sanitaires)

SDE : ils ont été mandatés pour compléter les données énergétiques que la collectivité se doit de fournir puisque nous sommes soumis au décret éco énergie tertiaire.

Périgord Habitat : la construction des logements sociaux devrait démarrer fin 2024 mais aucun projet n'a encore été présenté à la collectivité.

Maison Cette Famille : une journée « portes ouvertes » aura lieu le 15 décembre 2023 et l'ouverture de celle-ci est prévue en février 2024. La gestion a été confiée par l'entreprise à ASAPHP du Haut Périgord dont le siège est à THIVIERS.

La construction de l'unité Alzheimer devrait débuter courant 2024.

Agence Postale : nous maintenons à son poste la remplaçante de notre agent titulaire, toujours en arrêt

Ecole : le RPI compte 74 élèves dont 15 CM2. Les effectifs diminuants, on saura en janvier ce que propose l'académie et quel sera l'avenir de nos écoles et du personnel qui y est affecté.

Logement communal : suite au départ du précédent locataire, celui-ci va être remis à la location, puisque nous avons fait quelques travaux.

Marché aux cèpes : environ 2 tonnes de cèpes ont été commercialisés en 2023 sur le marché.

Colis de Noël : Madame Annick MARCELLY a livré l'ensemble des colis : les conseillers municipaux se chargeront de les apporter avant Noël à leur bénéficiaire.

Film : celui-ci est désormais terminé. Sa présentation aura lieu le 19 janvier prochain pour une validation par le Conseil Municipal.

Bulletin municipal : il est en cours de préparation par la commission.

Eclairage public : plusieurs délibérations ont été prises en 2022. Au final, il ne devait rester que 7 candélabres éclairés en permanence, dans la réalité, il y en a 15. Un calcul a été réalisé, que ce soit en kwh, et financièrement, on peut estimer un gain de 1.600 €. Mais depuis, on a eu plusieurs réclamations

individuelles. Certaines sont justifiées, mais la question technique rentre en ligne de compte et on ne pourra pas forcément accéder à toutes les demandes.

PLUI : ce dernier fera l'objet de nombreuses réunions en 2024 où la commune devra être présente (plusieurs élus se proposent d'y participer)

Biens sans maître : la SAFER a été missionnée pour nous informer des biens sans maître sur la commune.

Téléthon 2023 : la somme recueillie sur la commune de SAINT SAUD LACOUSSIERE est de 3.868,15 euros, montant quasiment équivalent à celui de 2022.

Flamme Olympique : cette dernière passera à NONTRON en 2024.

Fibre optique : la plus grande partie de la commune sera raccordée à la fin du 1^{er} semestre 2024, l'autre partie devant attendre fin 2024. Le Syndicat Périgord Numérique aura investi 500 millions d'euros pour installer 240.000 prises.

Trou du Philippou : les riverains suite au bornage nous demandent d'intervenir d'ici au 31.12.

CAUE : la présentation de l'étude qui a été faite sur le centre bourg aura lieu le jeudi 21.12.

Emprunts : un rappel sur la dette en cours est fait. Certains prêts s'achèvent cette année (achat du bâtiment où a été aménagée la maison des services) et en 2025, les travaux de ce bâtiment. D'autres sont couverts par des revenus locatifs (logement communal, cabinet des infirmières et du kiné, et ultérieurement les appartements rue des écoles). Mais à moment donné, du matériel sera à renouveler.

ZAENR : il va falloir proposer une concertation à la population avant de prendre une délibération.

Monsieur le Maire donne la parole au public présent ; ce dernier nous fait part de son inquiétude suite à un projet d'implantation de champ agri-photovoltaïque autour du village de Larret.

Monsieur LALISOU prend ensuite la parole, puisqu'il a assisté à une réunion du PNR en tant que représentant de la communauté de communes. Elle portait sur l'élaboration de la stratégie du futur Programme Pluriannuel de Gestion du bassin versant Dronne-Côle, en relation avec la compétence Gemapi. Un label va être déposé pour la Dronne et la Malincourie serait ajoutée. En ce qui concerne St Saud, il est toujours nécessaire d'effacer l'étang situé à Maziéras. Le coût serait d'environ 338.000€. L'agence de l'eau en financerait 60% et la différence serait à la charge de la CCPN.

Mme GAYOU précise qu'environ 65 personnes ont assisté au spectacle de Noël qui a eu lieu le dimanche 10 décembre. Quant au marché de Noël, il aura lieu le dimanche 17 décembre.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22H45.